

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 13 novembre 2023

N° CP-2023-9-2-1

N° applicatif 7661

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction de l'environnement et de la transition écologique

PROPOSITION DE CRÉATION D'UN CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE ET ACCEPTATION DE SON RÈGLEMENT DANS LE CADRE DE FESTIV ARBRES 2023

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'organisation d'un concours photographique et d'arrêter son règlement dans le cadre de Festiv'Arbres qui se tiendra du 14 novembre au 1^{er} décembre 2023.

La Collectivité européenne d'Alsace organise du 14 novembre au 1^{er} décembre 2023 un festival de l'arbre nommé « Festiv'Arbres ».

L'objectif de Festiv'Arbres est de faire connaître aux alsaciens des actions entreprises par la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'environnement et plus particulièrement des actions en faveur de l'arbre.

Dans ce contexte, il est proposé d'organiser un concours photos.

La Collectivité européenne d'Alsace inviterait les participants à photographier des arbres alsaciens et offrirait aux 3 meilleurs photographes des tirages grand format de haute qualité.

Le concours photo serait assorti d'un règlement précisant les modalités de participation et de désignation des gagnants. Le projet de règlement est annexé au présent rapport.

La Commission aux Dynamiques économique, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques, lors de sa réunion du 26 octobre 2023, a émis un avis favorable à ces propositions.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver l'organisation d'un concours photographiques intitulé « Festiv'Arbres » organisé dans le cadre du festival de l'arbre qui se tiendra du 14 novembre au 1^{er} décembre 2023 ;

- Approuver les termes du règlement afférent à ce concours, joint en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à réaliser toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.